

Fiche Signalétique

SECTION I - RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

Nom du fabricant..... : Laboratoires St-Antoine Inc.
 Adresse du fabricant..... : 2834, Marie-Victorin
 Ville et province du fabricant..... : St-Antoine-de-Tilly, P.Q.
 Code postal du fabricant..... : G0S 2C0

Nom du Produit..... : Antirouille TONY ambre
 Classification S.I.M.D.U.T..... : B3, D2B

SECTION II - INGRÉDIENTS DANGEREUX

Ingrédients	#Cas/UN	DL50	CL50
Mélange de solvants hydrotraités	64742-48-9	N/D	N/D
Mélange d'huiles pouvant contenir un ou plusieurs des composants suivants :			
Distillat de pétrole paraffinique	64742-65-0	N/D	N/D
Huiles résiduelles de pétrole hydrotraitées	64742-57-0	N/D	N/D
Distillats de pétrole paraffinique hydrotraités	64742-54-7	N/D	N/D
Distillats de pétrole	8052-41-3	N/D	N/D
Le mélange d'huile utilisé pour la préparation de ce produit est non dangereux (non réglementé).			

SECTION III - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État Physique..... : Liquide très visqueux.
 Aspect et odeur..... : Couleur ambre avec odeur d'amande.
 Point d'ébullition..... : N/D
 Point de fusion/congélation..... : Inapplicable.
 Densité : 0.8665 -- 0.9042 (eau =1)

SECTION IV - RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

Température d'inflammation..... : N/D
 Point éclair..... : 69.5
 Seuil maximal d'inflammabilité..... : Non déterminé
 Seuil minimal d'inflammabilité..... : Non déterminé
 Matières dangereuses de combustion..... : Oxyde d'azote, monoxyde et dioxyde de carbone, oxyde de soufre.
 Moyens d'extinction..... : Utiliser un produit chimique sec, de la mousse ou du dioxyde de carbone.
 Méthodes spéciales recommandées..... : Utiliser de l'eau pulvérisée pour rafraîchir les récipients exposés au feu. Utiliser un équipement de protection adéquat. Utiliser un détecteur de gaz dans les espaces clos. Ne pas envoyer de brouillard d'eau directement sur le feu, pour éviter d'étendre le feu.

SECTION V - RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique.....	: Stable
Incompatibilité.....	: Oxydants puissants.
Réactivité.....	: Éviter la chaleur excessive, les flammes nues et toutes les autres sources d'inflammation.
Produits dangereux de décomposition.....	: Monoxyde de carbone et gaz carbonique produit lors de la combustion.
Risque de polymérisation dangereuse.....	: Ne se produira pas.

SECTION VI - PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Limite d'exposition du produit total.....	: Aucune établie pour le produit.
Effets de la surexposition.....	: Aigue
Yeux.....	: Peut causer une irritation grave se manifestant comme un malaise.
Peau.....	: Le contact prolongé peut causer une irritation et un malaise sévères se manifestant comme rougeur et enflure locales.
Inhalation.....	: Les vapeurs ou le brouillard en sus des concentrations très élevées produits par la pulvérisation, le réchauffement de la matière ou par suite de l'exposition des endroits mal ventilés ou des espaces restreints, peuvent causer une irritation du nez et de la gorge, des maux de tête, des nausées et une somnolence.
Ingestion.....	: Si plus de quelques bouchées sont avalées, un malaise abdominal, des nausées et une diarrhée peuvent s'ensuivre.
États médicaux aggravés par la surexposition.....	: Le contact répété avec la peau peut aggraver une dermatite existante (problème cutané). Les individus atteints de maladie pulmonaire ou de la peau sont plus susceptibles aux effets d'une exposition.

SECTION VII - MESURES PRÉVENTIVES

Matériel protecteur :

Protection oculaire/faciale.....	: Des lunettes de sécurité, des lunettes à coques latérales antiéclaboussures ou un écran facial sont recommandés pour prévenir un contact oculaire.
Protection cutanée.....	: Les travailleurs doivent laver la peau exposée plusieurs fois par jour avec de l'eau savonneuse. Les vêtements de travail sales doivent être lavés ou nettoyés à sec.
Protection respiratoire.....	: Les concentrations dans l'air doivent être maintenues au niveau les plus bas possibles. Si de la vapeur, un brouillard ou de la poussière est produit et que la limite d'exposition professionnelle du produit ou de tout composant du produit est dépassée, utiliser un respirateur à adduction d'air ou purificateur d'air approuvé par NIOSH ou MSHA après avoir déterminé la concentration du contaminant dans l'air. Des respirateurs à adduction d'air doivent toujours être portés lorsque la concentration du contaminant dans l'air ou la teneur en oxygène est dépassée.

Ventilation..... : Adéquate pour satisfaire les limites d'exposition professionnelle.

Entreposage et manutention.... : Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'abri des sources de chaleur.

Procédures en cas de fuite, de rupture ou de rejet accidentel :

Ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection personnel approprié, y compris une protection respiratoire appropriée. Contenir le déversement si possible. Essuyer ou absorber sur une matière adéquate et ramasser. Prévenir l'entrée dans les égouts et les cours d'eau. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION VIII - PREMIERS SOINS

Inhalation..... : En cas d'irritation, de maux de tête, de nausée ou de somnolence, amener la personne affectée au grand air. Obtenir des soins médicaux si la respiration devient difficile ou si l'irritation respiratoire persiste.

Yeux..... : Rincer à grande eau pendant plusieurs minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation oculaire persiste.

Peau..... : Laver avec de grandes quantités d'eau savonneuse pendant plusieurs minutes. Obtenir des soins médicaux si une irritation cutanée se développe ou persiste.

Ingestion..... : Ne pas faire vomir. Appeler un médecin ou un centre anti-poison le plus rapidement possible.

Centre anti-poison : 1-800-463-5060 (sans frais)

SECTION IX - RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION DE LA FICHE

Fiche préparée par..... : Laboratoires St-Antoine Inc.
: 2834, Marie-Victorin
: St-Antoine-de-Tilly, P.Q.

Téléphone..... : (418) 886-2454
Télécopieur..... : (418) 886-2305

Date de révision..... : Janvier 2013

Note : L'information contenue dans cette fiche est tirée de sources réputées sûres (entre autres les informations données par les fournisseurs des matières de base) et d'opinion générale au moment de la rédaction de cette fiche.

Laboratoires St-Antoine inc. n'offre aucune garantie quant à la précision ou à l'exhaustivité de ces données. C'est à l'utilisateur de ce produit qu'incombe la responsabilité de s'assurer des mesures de sécurité lors de la manipulation du produit seul ou combiné à d'autres produits et d'établir s'il se conforme aux lois et règlements sur l'environnement, que ce soit au niveau fédéral, provincial ou municipal.

Abréviations utilisées dans la fiche.

S/O ... = Sans objet.

N/D ... = Non disponible.

N/A ... = Non Accessible.